



# Disponibilité d'office faute de poste vacant FPH

Par **Tounsi Jocelyne**, le **24/09/2019** à **18:41**

Chèr(e) Maître,

Je suis actuellement en disponibilité faute de poste vacant (ma disponibilité prend fin). Je suis donc inscrite au Pôle Emploi depuis juillet 2019 (recherche de travail en cours).

Ma DRH me versera un revenu de remplacement d'allocation chômage (ils m'ont fait comprendre que ayant été absente pendant un peu plus de 9 ans tout a changé et qu'ils auront beaucoup de mal à me trouver un poste. Je pensais qu'une création de poste ou une formation étaient possible.

Je souhaiterai savoir si je ne trouve pas de travail (j'ai 54 ans), vont-ils me licencier, faire une rupture de contrat de travail tout n'ayant rien demandée (réintégration faite en juin 2019), vont-ils simplement me remercier tout en étant rentrée en Mars 1990.

Je vous remercie pour vos conseils qui me seront précieux.

Dans l'attendre de vous lire, recevez, Chèr(e) Maître, mes sincères salutations.

Madame TOUNSI Jocelyne